

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 24 décembre 2022

## Loctudy - interdiction des activités de pêche à pied et de baignade

Suite à une surcharge hydraulique de la station d'épuration de Loctudy, une pollution impacte actuellement les plages de la commune de Loctudy.

Dans ce contexte, les activités de pêche à pied et de baignade sont interdites dès ce samedi 24 décembre par arrêté municipal sur les plages de Kervilzic, de Lodonnec, et du Poulluen entre la pointe de Kergall et les Sables Blancs.

La levée de cette interdiction n'interviendra qu'avec l'accord des autorités sanitaires.

Les services de l'État (direction départementale des territoires et de la mer - DDTM, direction départementale de protection des populations - DDPP et agence régionale de santé Bretagne - ARS) sont entièrement mobilisés dans le suivi de cette pollution.